

Partenaire de l'Entreprise et du Créateur

Des bénévoles accueillent et parrainent les Entrepreneurs

Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise



Association reconnue d'utilité publique

EGEE ILE-DE-FRANCE



Accueil du créateur

Le conseiller EGEE facilite l'émergence du projet de création et accompagne le créateur dans la mise en œuvre de son projet.

Type d'intervention

- Accueil compréhension du projet
- Orientationstructuration du projet
- Conseilorganisation et méthode
- Préparation réflexion commerciale et marketing approche du business plan et des statuts



Mission d'accompagnement

Création d'entreprise

- Evaluation du projet : Le produit Son marché Le plan marketing
 - Le plan opérationnel La rentabilité Plan de financement & trésorerie
 - Structure juridique Organisation Finalisation Recherche de financement
- Accompagnent à la finalisation du projet



Mission de parrainage

Le conseiller EGEE accompagne le chef d'entreprise et met à sa disposition ses connaissances, son expérience et son soutien conformément à la charte d'éthique du parrainage EGEE.

Finalités

L'accompagnement d'un chef d'entreprise répond à trois objectifs :

- Economique : renforcer les chances de succès de l'entreprise
- Humain: apporter un soutien au chef d'entreprise
- Social : pérenniser les emplois créés

Contenu

Trois éléments constants :

Soutien moral (écoute et échanges) - Transmission des connaissances et compétences (maîtrise de l'entreprise) - Conseils (Stratégie, organisation et management, marketing et finances).

Le chef d'entreprise reste toujours le seul maître de ses choix.



Convention de parrainage

Entre le Chef d'entreprise, le conseiller EGEE (parrain), EGEE ou le Prescripteur

ENGAGEMENTS DU CONSEILLER EGEE (LE PARRAIN)

Vis-à-vis du chef d'entreprise à :

- Mettre en œuvre un transfert de compétences et d'expérience
- Etudier les difficultés rencontrées, proposer des solutions
- Apporter son soutien moral
- Respecter la confidentialité des informations fournies

Vis-à-vis d'EGEE à :

- Respecter la charte déontologique de l'Association
- Mener à bien la mission
- Informer EGEE/Prescripteur et le parrainé par un rapport de chaque visite
- Rédiger un bilan de fin de mission

ENGAGEMENTS DU CHEF D'ENTREPRISE (LE PARRAINÉ)

Vis-à-vis du parrain :

- Faire connaître l'évolution et les difficultés de l'entreprise
- Fournir les informations nécessaires : commerciales, financières....
- Tenir compte des informations communiquées et des conseils donnés
- Mettre en place les organisations et outils préconisés

Vis-à-vis d'EGEE à :

Respecter les termes de la convention signée

ENGAGEMENTS EGEE OU DU PRESCRIPTEUR

Vis-à-vis du conseiller à :

- Venir en appui du conseiller par son réseau de compétences et par la mise à disposition d'outils
- Faciliter la recherche de solutions aux difficultés du parrainage
- Actualiser ses connaissances

Vis-à-vis du chef d'entreprise à :

 Respecter scrupuleusement la confidentialité des informations communiquées dans le cadre de la mission

Qui sommes-nous ? Partenaire de l'Entreprise et du Créateur

EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) a été créée en 1982 avec l'idée de transmettre les expériences professionnelles de seniors aux jeunes générations.

Les conseillers EGEE s'engagent dans le bénévolat économique à caractère social pour la création et le maintien de l'emploi.

Réunissant des cadres qui ont exercé des responsabilités en entreprise, les conseillers EGEE possèdent un très large éventail de compétences qui couvrent l'ensemble des secteurs économiques.

En Ile-de-France, l'activité des 180 conseillers EGEE se répartit sur les actions majeures suivantes :

- Aide et accompagnement des étudiants à aborder la vie en entreprise,
- Accueil et conseils aux entrepreneurs souhaitant un diagnostic et une aide au management,
- Accueil et conseils aux créateurs d'entreprise,
- Accompagnement à la création et/ou la reprise d'entreprise,
- Aide aux associations dans leur action et leur développement,
- Entrée dans la vie professionnelle : les outils et informations pour réussir.

CONTACTS EGEE ILE DE FRANCE Département 75 Département 77 Département 91 Département 92 Département 94 Département 78 Département 78 Département 78 Département 93 / 95 O1 48 41 28 24 > idefparisis@egee.asso.fr